

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE-LES-PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 septembre 2024

Convocation du 27/08/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 7

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Vincenzo AGRELO et Frédéric BRUERE.

Absents : Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN et Mireille FOURMOND.

Bons pour pouvoirs : Néant.

DCM 2024-32 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

Madame le Maire souhaite revoir les tarifs du gîte équestre et touristique comme suit :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

Chambre 2 personnes
1 nuit : 75 €

Chambre 4 personnes
1 nuit : 95 €

Dortoir 1 personne
1 nuit : 30 €

Dortoir complet 6 personnes
1 nuit : 150 €

Gîte complet

1 nuit : 400 €

2 nuits : 700 €

3 nuits : 1.050 €

4 nuits : 1.300 €

5 nuits : 1.550 €

6 nuits : 1.800 €

7 nuits : 2.000 € une semaine

8 nuits : 2.285 €

9 nuits : 2.570 €

10 nuits : 2.855 €

11 nuits : 3.140 €

12 nuits : 3.425 €

13 nuits : 3.710 €

Accueil cheval

1 nuit : 15 €

* Pour le gîte complet pour une réservation au-delà de 13 nuits, le prix est de 300.00 € supplémentaire par nuit.

* Capacité maximum 15 personnes.

* Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)

* Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

A défaut de restitution du logement dans un état de propreté minimal **un chèque de 150€ sera demandé et encaissé**. La caution ne sera restituée qu'après remise de ce chèque.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/09/2024
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/09/2024
Et de la publication le 3/09/2024

Le secrétaire

